

AVIS D'INFORMATION

PRÉALABLE À L'OUVERTURE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ZAC Parc Sainte Catherine – Évaluation Environnementale

Une participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de la ZAC Parc Sainte Catherine à YZEURE et plus particulièrement sur son évaluation environnementale.

Cette opération d'aménagement porte sur des terrains à urbaniser au nord de la ville d'YZEURE, sur une surface de 19ha environ. Ce nouveau quartier s'inscrit dans un tissu urbain existant et permettra à terme d'accueillir 400 logements ainsi que des commerces et services de proximité.

Ce projet a donc fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une mise à jour donnant lieu à un avis de l'autorité compétente n° 2020-ARA-AP-945. Pour information, la mise à jour de cette évaluation environnementale a été réalisée préalablement à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Parc Sainte Catherine.

En application de l'article L.122-1 et L.123-19 du code l'environnement, il sera procédé à une consultation du public du 29 juin 2020 au 31 juillet 2020 inclus. Pendant toute la durée de la participation, un dossier sera mis à disposition du public sur le site internet de la ville d'YZEURE à l'adresse : www.ville-yzeure.com rubrique « Parc sainte Catherine, évaluation environnementale, participation du public par voie électronique »

Le dossier mis à la consultation du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprend :

- L'évaluation environnementale initiale,
- La mise à jour de l'évaluation environnementale au travers du projet de dossier de réalisation de la ZAC,
- L'avis émis par l'autorité environnementale,
- La réponse du pétitionnaire à cet avis,
- Le présent avis d'information.

Sur demande, ces documents pourront être mis en consultation sur support papier. Pour ce faire, la demande devra être présentée, sur place aux services techniques de la ville d'YZEURE – 32 rue des Tuileries - 03400 YZEURE, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation. Les documents seront mis à la disposition du demandeur dans les locaux et horaires qui lui seront indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition interviendra au plus tard le 2^{ème} jour ouvré suivant celui de la demande.

Le public pourra formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation. Les observations et propositions ne pourront toutefois être transmises que sur le registre électronique qui sera mis à leur disposition le temps de la participation du public par voie électronique. Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique sur ce registre ne seront pas prises en considération. De même, les observations et propositions qui seront reçues après la date du 31 juillet 2020 ne seront pas prises en considération.

Au terme de la participation, une synthèse des observations et propositions sera rédigée par les services de la ville d'YZEURE. Elle sera soumise au conseil municipal de la ville d'YZEURE, préalablement à la délibération d'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Parc Sainte Catherine.

L'autorité compétente pour organiser cette participation du public par voie électronique et réaliser la ZAC Parc Sainte Catherine est le conseil municipal de la ville d'YZEURE – 3 place Jules Ferry – 03400 YZEURE.

Des demandes de renseignements complémentaires et des questions pourront être adressées par courrier électronique, aux services techniques de la ville d'YZEURE – 32 rue des Tuileries - 03400 YZEURE. Tél : 04 70 48 54 10 et Courriel : urbanisme@ville-yzeure.com

Les demandes de renseignements et les questions adressées par courrier électronique devront impérativement être transmises au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation.